



Relevé de conclusions

Conseil de quartier
Goise – Champommier - Champclairot

Jeudi 17 décembre 2015

Maison de quartier – 56 rue de Massujat

Direction des Vies Participatives

Rédaction : Sabrina VOLET

Co-Présidents : Christine HYPEAU (Conseillère municipale et co-présidente élue) et Jacques TAPIN (co-président habitant).

Elus municipaux : Dominique SIX (Adjoint au Maire), Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire) ; Marie-Paule MILLASSEAU.

Agents municipaux : Sabrina VOLET (service Vie participative).

Membres : Pierre BONNICEL ; Cathy GIRARDIN ; Christian GOICHON ; Chantal BARRE ; Jonathan JUBIEN ; Frédéric MOUSSET ; Christian PEQUIN ; Claude RAYMOND ; Michèle VALIN ; Michel VARENNES.

Excusés : Julie JOLY ; Sébastien MATHIEU ; Monique PAIN-BALIROUS ; Marie-Françoise PRONOST.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Présentation de l'association CREA' SOLIDAIRE,
2. Présentation du concept d'un parcours santé,
3. Point sur les dossiers « Espaces publics » en cours,
 - Retour de la visite sur site du square Germaine Clopeau,
 - Projet sur le site de l'ex-caserne des pompiers.
4. Autres dossiers,
 - Bilan du projet cinéma en plein air et perspective 2016,
 - Point d'étape du projet « Trottoirs fleuris ».
5. Debrief de l'assemblée inter-quartiers du mardi 6 octobre,
6. Questions diverses.

1. Présentation de l'association CREA' SOLIDAIRE par Isabelle DOSSIN, secrétaire-administratrice de Créa-solidaire.

Fondée en 2011, l'association Créa-solidaire a quitté en juin dernier le local qu'elle occupait à Bessines depuis septembre 2013 pour s'installer au 111A rue de Goise. Dans ce local, on y trouve un espace d'exposition et de vente, mais aussi un grand atelier de création et des lieux de stockage de matériaux.

Créa' solidaire regroupe une quarantaine d'adhérents, tous bénévoles, qui ont en commun une volonté de promouvoir la « recyclerie » créative. Ils développent « le développement durable et l'économie sociale et solidaire à travers la revalorisation artistique ». L'association récupère tous types de déchets (bois, métaux, textiles, vieux meubles, vieux ustensiles...) qui servent ensuite de matières premières à des artistes qui les réutilisent.

Créa' solidaire collecte, trie, transforme et réintègre dans le circuit économique. Cela permet de donner une chance à de jeunes créateurs, artistes... mais également aux personnes percevant de faibles revenus d'offrir des cadeaux à faible coût.

Créa' solidaire soutient également l'association Rouge Tomate, qui ouvre une Ruche à Niort via le réseau la Ruche Qui Dit Oui !

Quel est le but ?

Elle a pour objectif de (re)créer un lien social durable entre le monde urbain et le monde rural, afin de favoriser les circuits courts en mettant en relation les producteurs locaux avec les membres de La Ruche. Elle souhaite également communiquer autour de l'économie sociale, solidaire et collaborative.

Quelle différence entre La Ruche Qui Dit Oui ! et les AMAP ?

La Ruche qui dit Oui! est souvent confondue avec l'AMAP. Pour y voir plus clair, voici les principales différences qui existent entre ces deux circuits courts, des démarches complémentaires qui répondent à des attentes différentes de consommateurs.

La Ruche qui dit oui ! (RQDO) et les AMAP permettent aux consommateurs de recevoir chaque semaine ou tous les 15 jours des produits issus d'une agriculture paysanne locale.

Une AMAP est une association loi 1901, dirigée par un comité bénévole qui relie producteurs locaux et consommateurs. Du côté de la RQDO, on a affaire à une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), de l'économie sociale et solidaire. Elle possède donc une dimension commerciale.

La Ruche Qui Dit Oui ! est une start-up développant une plateforme e-commerce nationale qui met en contact producteurs locaux et consommateurs au sein d'une Ruche. Elle permet ainsi d'utiliser Internet au service du développement local. Les producteurs facturent directement les clients via une plate-forme bancaire dédiée à chaque vente. Chaque Ruche est animée par un responsable rémunéré qui peut avoir différents statuts.

L'association Rouge Tomates souhaite soutenir les projets des producteurs (exemple : achat d'une machine à pasteuriser pour les petits producteurs ayant peu de moyens).

Comment sont sélectionnés les producteurs ?

Les producteurs sont rencontrés par le biais du porte à porte et sur annuaire téléphonique.

Comment ça fonctionne ?

Les membres passent commande sur le site de La Ruche de Niort et récupèrent leurs achats le jeudi au 111A rue de Goise à Niort, dans les locaux de l'association Créa' Solidaire.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire en rejoignant La Ruche de Niort, vous recevrez un email vous précisant le fonctionnement.

Coordonnées

associationrougetomate@gmail.com

Téléphone : 06.38.96.81.25 ou 06.17.34.09.48

2. Présentation du concept d'un parcours santé par Murielle BRUN, association CALYXIS et Jonathan JUBIEN, Directeur adjoint du Foyer Les Genêts.

L'association CALYXIS réalise de la prévention des accidents domestiques et prévention santé.

Cette association, qui émane historiquement des mutuelles, a pris contact avec l'établissement Les Genêts afin de s'associer à la création d'un concept de Parcours de santé utilisable par tous dans des conditions différentes, en fonction des aptitudes de chacun. Elle travaille autour de 5 espaces :

- 1- L'échauffement, l'étirement
- 2- Le lien convivial
- 3- L'équilibre, le sensoriel
- 4- Les sportifs
- 5- La musculation

Dans ce projet est prévu un encadrement et les agrès choisis, seront utilisables par tous sans danger, étudiés pour être résistants et rester en extérieur.

Le lieu d'implantation de ce concept est envisagé sur le bassin d'orage de Champclairot. Ce terrain appartenant à la Ville, une demande devra être faite avant tout autre chose auprès des élus et des services pour s'assurer de la faisabilité du projet.

Il est proposé de réaliser une consultation auprès des habitants et un diagnostic sur les besoins du quartier. La commission « vie de quartier » propose d'intégrer ce point à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Elle demande une copie du projet, un plan cadastral et la réglementation sur les bassins d'orage.

Les partenaires de la démarche sont les Genêts, Le Grand Feu, Le Logis des Francs, L'université de Poitiers via le Master 2 IPHD.

3. Point sur les dossiers « Espaces publics » en cours par Christine HYPEAU et Dominique SIX.

a) Retour de la visite sur site du square Germaine Clopeau.

Une visite sur site a eu lieu le 15 novembre 2015, en présence de Christine HYPEAU, Pierre BONNICEL, Habitat Sud Deux-Sèvres, le service Jardins Espaces Naturels, le bureau d'études de la Direction des Espaces publics et le service de la Vie participative.

Rappel problématiques sur ce site

Le square Germaine Clopeau se situe entre deux barres d'immeubles appartenant à Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS). C'est un espace vert clôturé.

Il est actuellement utilisé par des propriétaires de chiens qui sont lâchés, sans surveillance. Le site est donc utilisé comme espace d'ébat canin, alors qu'il renferme également une aire de jeux.

Cet espace vert qu'il faut contourner pour y pénétrer à pied lorsqu'on est du côté des entrées n° 2,4 et 6.

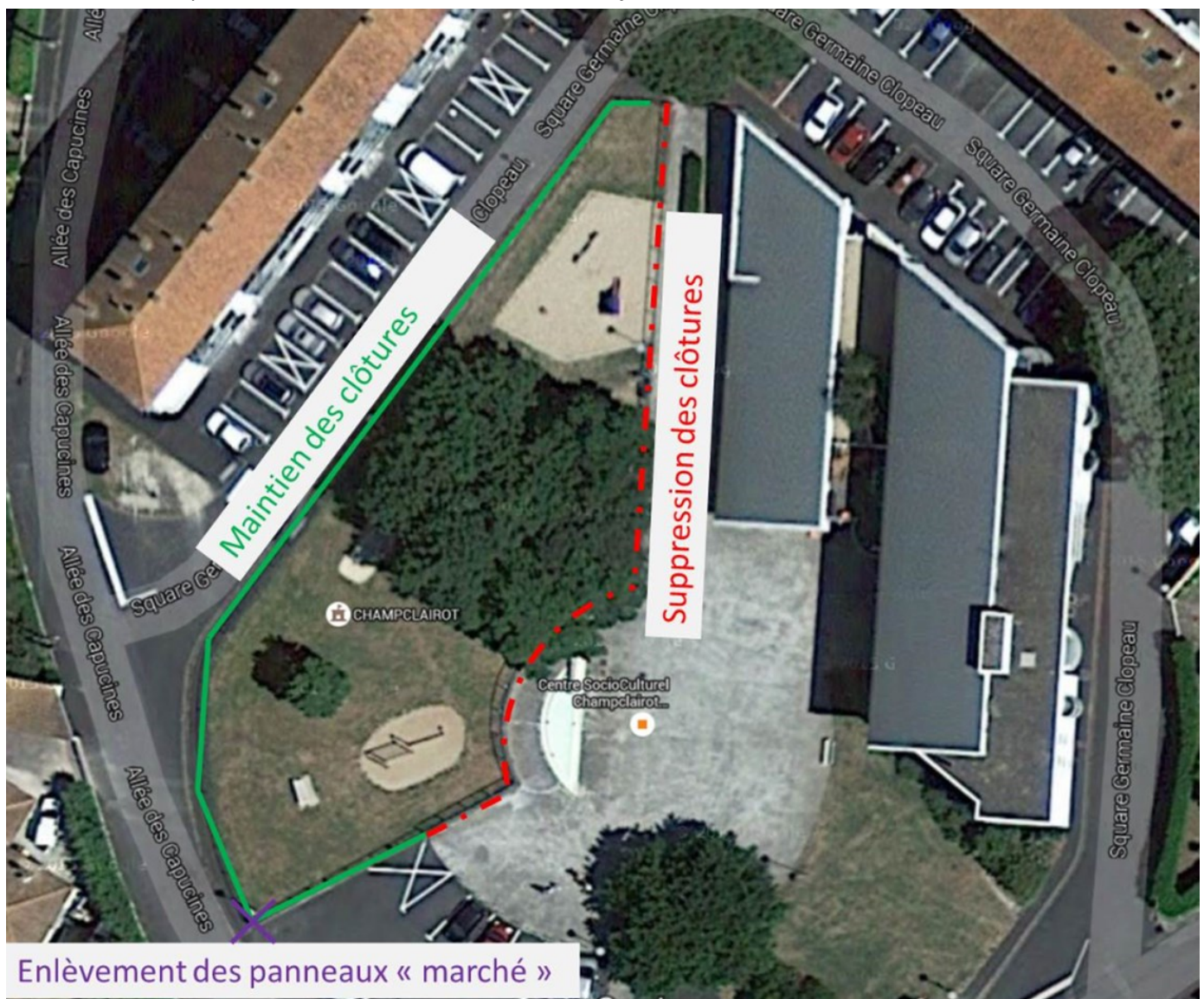
A noter

Il n'y a aucune obligation légale de clôturer les aires de jeux. Le service gestionnaire veille simplement à séparer par des clôtures les aires de jeux des voies circulées sur l'ensemble de la ville.

Il est par conséquent envisageable de :

- Suppression des clôtures côté place,

- Maintien des clôtures côté rue et parking (pour la sécurité des enfants et aussi empêcher les voitures de rentrer dans l'espace vert),
- Enlèvement des panneaux d'interdiction de stationner les jours de marché.



Une deuxième réunion sur site a eu lieu le **mardi 5 janvier à 15h** en présence des services techniques de la DEP, la DVP, 2 co-présidents et les membres de la commission cadre de vie.

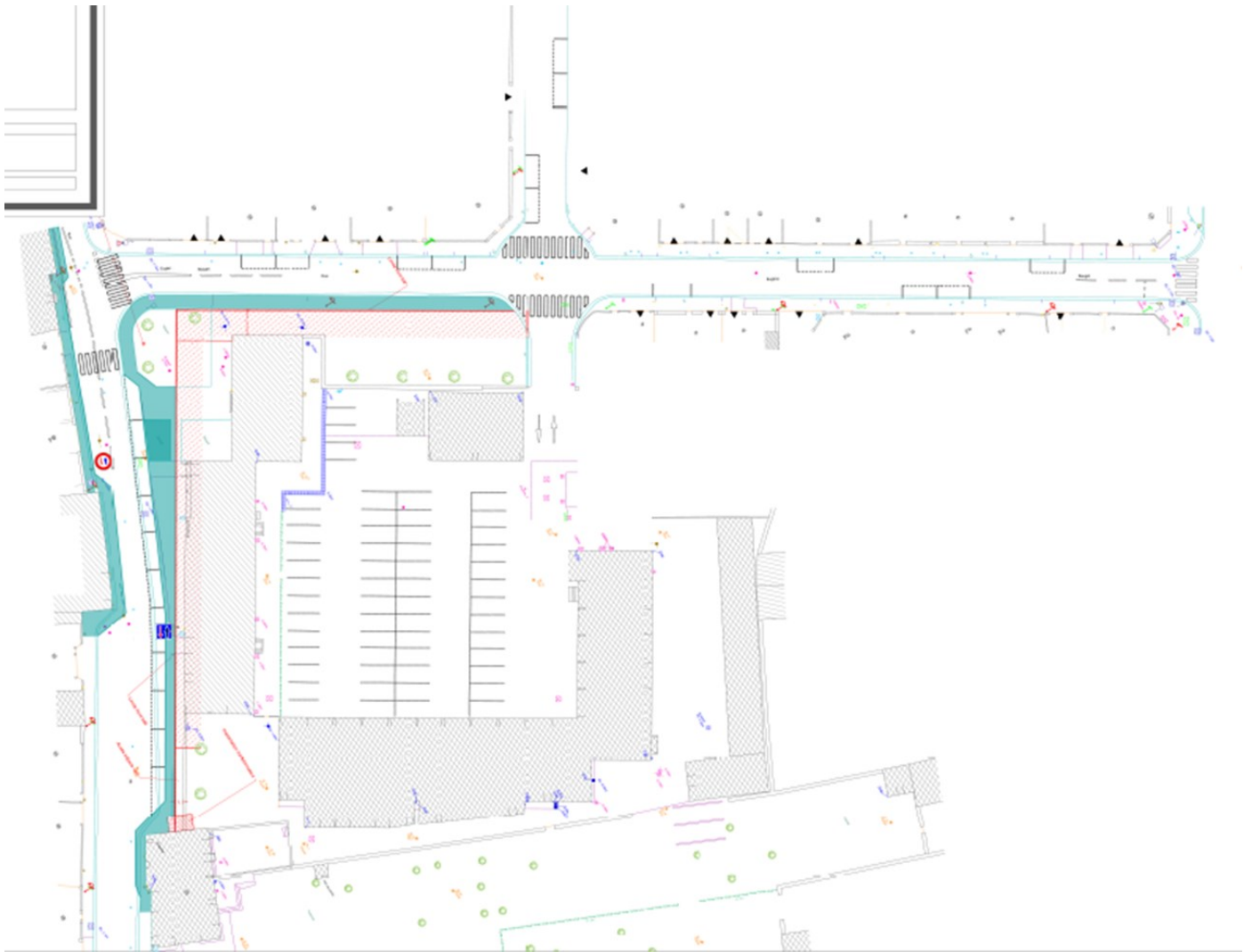
b) Projet sur le site de l'ex-caserne des pompiers

Les riverains ont demandé lors de la présentation du projet au Conseil de quartier du 24 avril que des places de stationnements soient intégrées au projet.

2 propositions d'aménagement de places de stationnement complémentaires sur voirie sont présentées. Ces travaux qui seront probablement réalisés en parallèle de l'opération Champommier.

Proposition 1

- Maintien du double sens de circulation,
- 9 cases de stationnement matérialisées, rue Baujet,
- Réduction de la largeur de la voirie et circulation alternée, rue Champommier,
- Suppression de la sortie de l'ex-caserne sur la rue Champommier.



Proposition 2

- Mise en sens unique de la rue Baujet,
- 14 places de stationnement matérialisées, rue Baujet,
- Réduction de la largeur de la voirie et circulation alternée, rue Champommier,
- Suppression de la sortie de l'ex-caserne sur la rue Champommier.

Remarques du Conseil

- La sortie de l'ex-caserne étant supprimée rue Champommier, les résidents pourront sortir uniquement rue Baujet et risque d'engendrer de la circulation. Quel sens de circulation sera le plus adapté ?

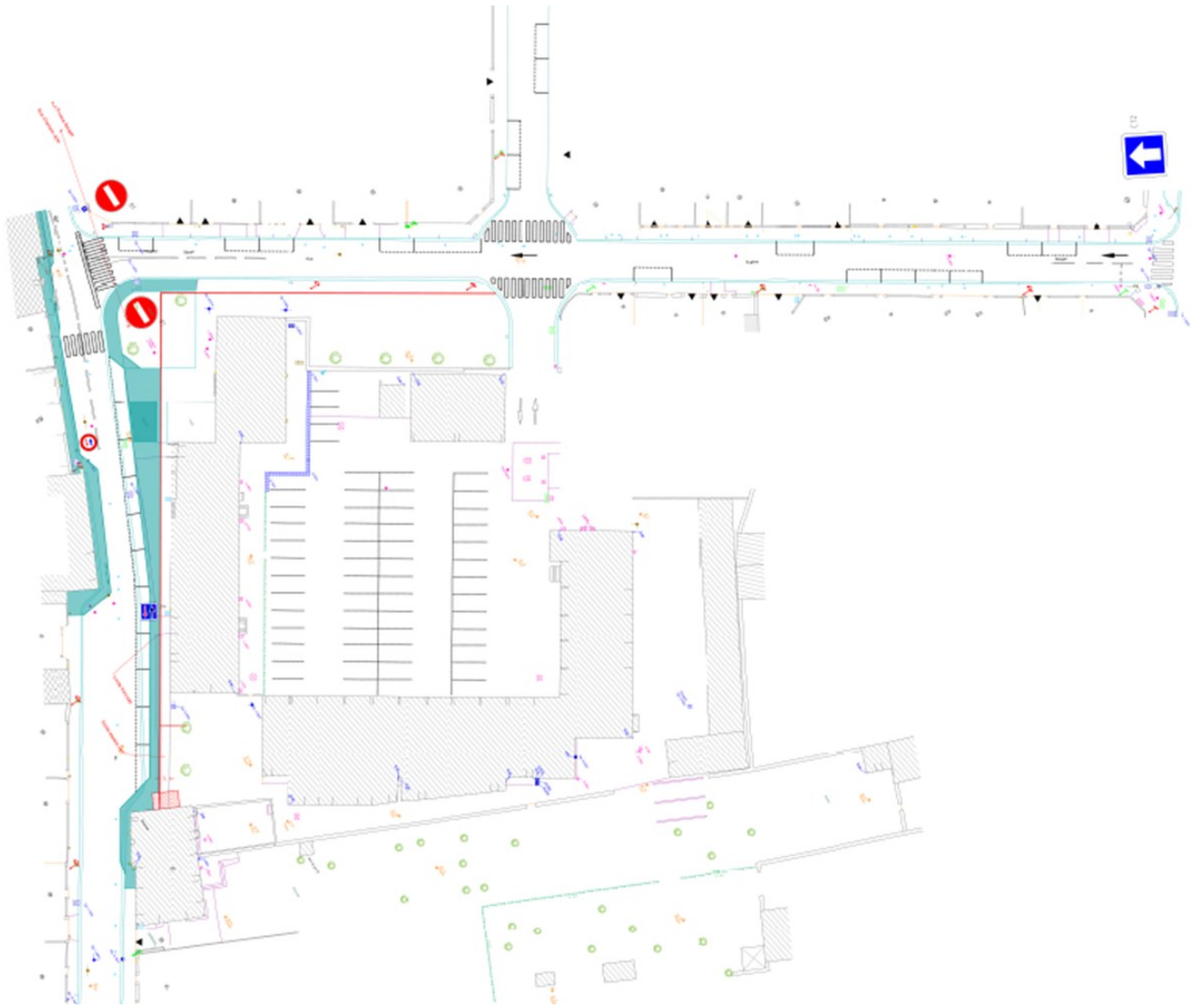
- Le projet immobilier est-il toujours d'actualité ?

Oui, néanmoins il a été revu. 2 bâtiments seront construits sur les 3 prévus initialement. Le parking sous-terrain ne sera pas réalisé. Le stationnement des résidents s'effectuera uniquement en surface.

- Les membres demandent que le projet soit représenté à la prochaine réunion du Conseil de quartier en mars 2016. La Ville est en attente de la modification du projet par Nexity.

- Comment la Ville de Niort prendra en charge les problèmes de nuisances dû au chantier ?
Cette tâche incombe au maître d'œuvre.

Pour information : La Ville a conservé un espace pour y aménager un jardin ouvert au public, ainsi qu'un parking d'environ 110 places.



c) Rue Sainte Catherine

Le buraliste « Le Sainte Catherine » a interpellé la Co-présidente élue afin de demander la matérialisation des cases de stationnement en face de son établissement. En effet, les véhicules qui se stationnent ne peuvent pas sortir de leur véhicule car un muret existe. Aussi, sortir du côté de la chaussée est dangereux.

Le projet se décompose en une tranche ferme et une conditionnelle afin de mettre aux normes PMR les carrefours de part et d'autre de l'aménagement.

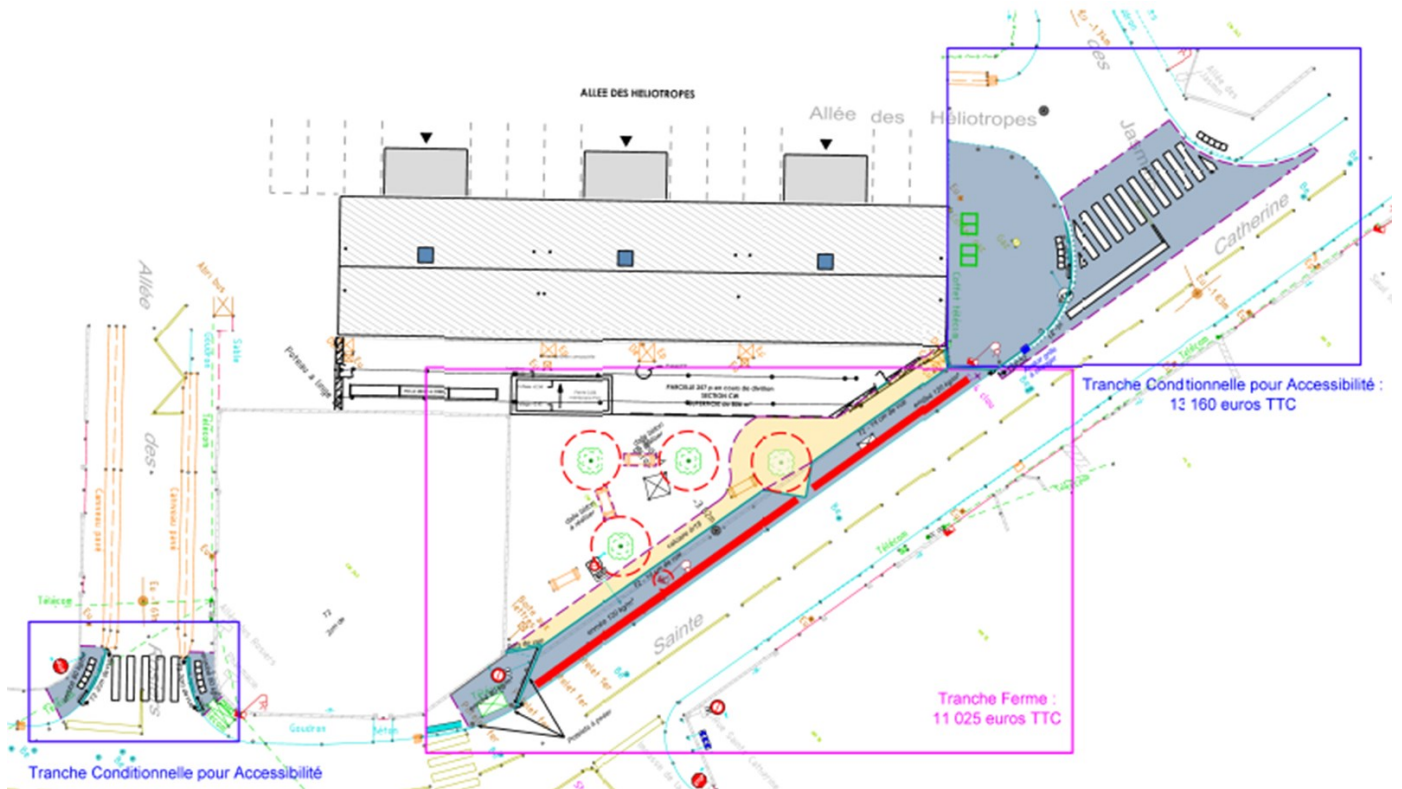
1. Tranche ferme

Les travaux consisteraient :

- Démolir le petit muret existant entre les places de stationnement et l'espace vert, afin d'élargir les places pour ne plus que les voitures dépassent sur la chaussée.
- Créer une nouvelle bordure au droit du stationnement pour protéger les piétons qui passeront sur le cheminement en calcaire créé le long des places (ce calcaire pourra être engazonné).
- Les trois arbres de l'espace vert étant en bon état sanitaire, il convient de les conserver et de les protéger d'éventuelles blessures racinaires suite à la pose de la nouvelle bordure. Ainsi, celui se trouvant le plus près des voitures sera protégé par une « encoche » en calcaire exempte de bordure, sur laquelle les voitures ne pourront pas se stationner.
- Enfin, dans l'espace vert, les bancs seront repositionnés pour être à l'ombre des arbres.
- Coût : 11 025 € TTC (pourrait être financé par le Conseil de quartier).

2. Tranche conditionnelle

- Le passage piéton entre l'allée des Rosiers et la rue Sainte-Catherine est mis aux normes PMR, avec abaissement des bordures et pose de dalles podotactiles.
- Plus haut, le revêtement très dégradé du carrefour entre l'allée des Jasmins et la rue Sainte-Catherine est également rénové et le passage piéton est mis aux normes accessibilité.
- La placette le long de la résidence est fermée par des potelets pour empêcher le stationnement sauvage et anarchique, et refaite en enrobé ; des arceaux vélos sont installés.
- Coût : 13 160 € TTC (pourrait être financé par la Ville).



Remarques du Conseil

- Ce projet n'a pas été travaillé en commission. Cette demande n'a pas été adressée directement au Conseil de quartier.
- A l'angle de l'impasse de la Manière – rue Sainte Catherine, une maison inhabitée et aux fenêtres murées pourrait être démolie pour créer des places de stationnement ? A qui appartient cette maison ?
- Il est important de se poser la question sur l'utilité de cette demande. Est-ce une priorité pour le quartier ?
- Il est proposé à la commission « cadre de vie » de noter ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, de programmer une visite sur site et de rencontrer le buraliste.

4. Autres dossiers

a) Bilan du projet cinéma e plein air et perspectives 2016 par Jonathan JUBIEN

L'ensemble des membres de la commission et participants présents ont fait état d'un bilan très positif de l'action :

- Le film en lui-même était un excellent choix. Il était accessible à tous publics.
- L'association des passeurs d'images ont assuré la logistique de façon très organisée et très autonome.
- Le choix du lieu de projection était idéal : très grand, très ouvert.
- 60 personnes ont été dénombrées lors de la projection.

Les points d'améliorations apportés par les membres sont les suivants :

- Le choix de la date (26 septembre) a été contraint. La décision de faire la projection a été tardive et a repoussé la date de projection. Il faisait donc un peu froid. La décision tardive a également posé difficulté dans la programmation d'un éventuel repas partagé en amont et un éventuel échange par la suite.
- Un membre de la commission a dû se constituer porteur de projet et assumer la responsabilité de demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public et se porter garant d'éventuels dégradations du site.

A noter : En 2016, la DVP prendra en charge la responsabilité de la demande et portera le projet.

Perspectives 2016 :

Les membres de la commission proposent de reconduire l'événement de la façon suivante :

- Date à déterminer rapidement (samedi 3 ou 10 septembre 2016), et démarrer la projection plus tôt.
- Améliorer la communication : élargir la distribution des affiches et flyers, contacter la presse. Une communication groupée de l'ensemble des projections de plein air de Niort pourrait être envisagée.
- Précéder la projection d'un repas partagé (besoin de mise à disposition de chaises/bancs et de tables). Une boisson chaude et un temps d'échange pourrait également être proposée à la fin.

b) Point d'étape du projet « Trottoirs fleuris » par Dominique SIX

Une réunion publique a été organisée en septembre 2015 au Centre Socioculturel de Champclairot.

Embellissez votre rue !

La Ville propose aux habitants de planter des vivaces fleuries le long du trottoir qui borde leur maison pour embellir leur rue et contenir la prolifération des herbes spontanées. Elle lance l'opération "J'adopte mon trottoir pour le fleurir" et accompagne les volontaires en leur fournissant des sachets de graines préparés par le Parc naturel régional du Marais poitevin, et des conseils.

Depuis que la Ville n'utilise plus de désherbants chimiques, l'espace public est par certains endroits occupé par la nature de manière anarchique. Elle invite les Niortais à occuper ces espaces libres en faisant pousser des vivaces fleuries qui ont l'avantage de réapparaître au printemps ou à l'automne en fonction des espèces choisies.

Pas besoin d'avoir la main verte, il suffit de suivre à la lettre les conseils de la Ville et de semer les graines qui vous seront remises, une fois que votre espace sera validé et bien identifié pour faciliter le travail du service Propreté. Vous pourrez aussi planter vos propres graines dans le respect d'une charte qui précise le choix des végétaux.

Avantages du fleurissement des trottoirs

Ils sont nombreux ! Outre l'aspect esthétique, le retour de la biodiversité en ville et la dimension conviviale entre voisins, le fleurissement le long des façades et des murs de clôture est un enjeu important pour la Ville, au regard des kilomètres de voirie et de trottoirs à entretenir.

L'épanouissement des vivaces va permettre de contenir de manière naturelle la prolifération des herbes spontanées qui ne sont pas toujours acceptées esthétiquement parlant. Ces plantes vont permettre aussi de réguler la pollution en stockant le carbone émis par les gaz d'échappement ou encore limiter l'imperméabilité des sols.

Tous les trottoirs ne s'y prêtent pas !

Pour participer à l'opération, vous devez obtenir l'accord de la Ville qui se déplacera pour étudier sur place la faisabilité de votre projet de fleurissement.

La présence d'interstices ou de plate-bandes existantes est indispensable, vous ne devez pas endommager le domaine public en creusant pour aménager votre jardin de trottoir.

Votre trottoir doit être aussi assez large pour favoriser le passage des personnes (une largeur d'1,40 m doit être laissée libre).

L'accord de la Ville sera matérialisé par deux fleurs de couleur, peintes au sol, pour bien identifier le tronçon concerné.

Ce marquage indiquera aux agents en charge de l'entretien du domaine public la présence d'un semis et /ou d'un jardin de trottoir à préserver.

Une charte à respecter

Ce qu'il faut faire :

- Les semis de fleurs doivent s'effectuer dans les fissures existantes au sol et au ras des murs.
- Arroser au moment du semis uniquement.
- Désherber manuellement les plantes.
- Tailler les plantes si elles prennent trop d'ampleur.
- Attacher les tiges si elles se couchent sur le trottoir (ex. Rose trémière).
- Ramasser les feuilles mortes et fleurs séchées afin de maintenir le trottoir propre.
- Les plantations doivent maintenir un passage suffisant sur le trottoir d'une largeur d'1m40 pour le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne pas planter au pied des poteaux et du mobilier urbain, de gêner la visibilité pour la circulation routière.
- Ne pas semer des plantes invasives comme la Renouée du Japon, L'Impatience de l'Himalaya, ...).
- Apporter des engrais et arroser les plantes.
- Ne pas désherber chimiquement.

Une palette variée de végétaux

Une fois un accord passé avec la Ville, il vous sera remis un sachet de graines (pour habiller 60 mètres linéaires) pour concrétiser votre projet.

c) Point sur le projet d'implantation d'une antenne-relais

La Mairie continue à suivre le dossier.

A ce jour, l'étude sur le site de la SAFER a été réalisée comme Orange s'y était engagé.

La SAFER et l'opérateur sont actuellement en négociation sur les termes du contrat.

d) Visite de Niort Terminal

Le Conseil de quartier de Saint Florent a émis le souhait de visiter le site de Niort Terminal. Afin d'organiser cette visite, il est demandé aux conseillers de quartier intéressés de se faire connaître (au 15 février 2016 au plus tard) auprès du service de la vie participative : sabrina.volet@mairie-niort.fr ou 05.49.78.78.98

5. Debrief de l'assemblée interquartiers du 6 octobre et perspectives.

Le 6 octobre a eu lieu l'assemblée inter-quartier, occasion de faire un point entre les conseillers de quartiers sur les projets, les demandes, les idées à faire évoluer en inter-quartiers...

Ce temps fort marquait également la première année du dispositif réactualisé de la vie participative.

Après cette année de fonctionnement, il est proposé aux membres de s'exprimer sur leur ressenti à la fois sur la rencontre du 6 octobre et sur leur investissement depuis octobre 2014 : Quel ressenti ? Quelles attentes ? Quels points à revoir et quels questionnements en termes de fonctionnement ? Les conseillers qui n'ont pas participé le 6 octobre : pour quelles raisons ?

- ✓ Des conseillers de quartier proposent que cette assemblée soit organisée en semaine à partir de 20h00.
- ✓ Peut-on se rassembler à Noron car à l'Hôtel de Ville, il est difficile de se stationner.
- ✓ Il est demandé que les thèmes des ateliers soient plus précis et abordés en réunions de Conseils de quartier.
Exemple : les trottoirs fleuris, la sécurité, troc plantes, marchés, ...
- ✓ Il serait plus apprécié que les groupes d'ateliers soient constitués d'une dizaine de personnes maximum.
- ✓ L'intervention du Maire a été trop longue et les conseillers de quartier regrettent l'absence d'échange.
- ✓ Concernant l'organisation, il est demandé que toutes demandes individuelles (même adressées à la co-présidente élue) soient transmises à la commission concernées avant d'être présentées en réunion de Conseil de quartier.
- ✓ Un conseiller de quartier regrette que le montant des 200 000€ n'ait pas été annoncé clairement depuis le départ. Les Niortais sont conscients des contraintes financières, que des arbitrages budgétaires et décisions doivent être pris.
- ✓ Il paraît compliqué au Conseil de se positionner sur des projets sans savoir de combien il dispose depuis la mutualisation de l'enveloppe.

5. Informations diverses

➤ Calendriers

- ✓ Le prochain Conseil de quartier de Goise – Champommier - Champclairot

Lundi 21 mars 2016, à 20h00

(Sous réserve de validation)

A la maison de quartier – 56 rue de Massujat

➤ **Questions et informations diverses**

✓ Rue Django Reinhardt : le ralentisseur n'est pas annoncé en amont et il manque un STOP.

✓ Seita : Le défrichage qui a été demandé par les riverains n'a pas été réalisé à ce jour. Le site étant classé un fauchage sera fait uniquement en périphérie.

✓ Les rapporteurs des commissions ayant démissionné, Jacques Tapin se propose d'envoyer les convocations pour les réunions de janvier 2016 (à 20h00).

Fin de la réunion à 23h20